



# Prêt Boost'Chauffe<sup>(1)</sup>

Choisissez la mensualité adaptée à votre rythme de remboursement !

## Mensualité «ECOTONIC» pour un remboursement rapide (barème 219)

Offre valable pour l'installation d'un équipement et un crédit accessoire à cette installation de 1 000 € à 21 500 € remboursable sur une durée de 12 à 61 mois au TAEG fixe de 1 % à 2,25 %. Taux bonifiés par ENGIE.

Montant emprunté	1 000 € à 4 000 €	4 001 € à 6 000 €	6 001 € à 8 000 €	8 001 € à 10 000 €	10 001 € à 12 000 €	12 001 € à 15 000 €	15 001 € à 18 000 €	18 001 € à 21 500 €
Mensualité recherchée (hors assurance facultative)	120 €	150 €	180 €	200 €	220 €	275 €	320 €	375 €
TAEG fixe	1,00 %	1,75 %	1,95 %	1,95 %	2,25 %	2,25 %	2,25 %	2,25 %
Taux débiteur fixe	1,00 %	1,74 %	1,93 %	1,93 %	2,23 %	2,23 %	2,23 %	2,23 %
Montant d'achat à crédit	4 000 €	6 000 €	8 000 €	10 000 €	12 000 €	15 000 €	18 000 €	21 500 €
Mensualité (hors assurance facultative)	119,37 €	147,35 €	176,86 €	196,99 €	218,44 €	273,05 €	317,31 €	373,14 €
Durée - Montant total dû <sup>(2)</sup> (hors assurance facultative)	34 mois - 4058,58 €	42 mois - 6188,70 €	47 mois - 8312,42 €	53 mois - 10440,47 €	58 mois - 12669,52 €	58 mois - 15836,90 €	60 mois - 19038,60 €	61 mois - 22761,54 €
Coût mensuel de l'assurance	6,57 €	10,95 €	13,14 €	16,43 €	18,22 €	22,77 €	26,46 €	34,07 €
Coût total de l'assurance facultative	223,38 €	459,90 €	617,58 €	870,79 €	1056,76 €	1320,66 €	1587,60 €	2078,27 €
Taux Annuel Effectif de l'Assurance	3,83 %	4,24 %	3,81 %	3,80 %	3,50 %	3,50 %	3,38 %	3,64 %

Exemple : pour l'installation d'un équipement et un crédit accessoire à cette installation de 4 000 €, avec une mensualité ECOTONIC, sur 34 mois au **TAEG fixe de 1,00 %** (taux débiteur fixe 1,00 %), vous remboursez (hors assurance facultative) **34 mensualités de 119,37 €**, intérêts : 58,58 €, **montant total dû de 4058,58 €** pour 4 000 € empruntés.

Le coût de l'assurance facultative Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale de travail, perte d'emploi suite à un licenciement, souscrite auprès de Cardif Assurances Vie et Cardif Assurances Risques Divers, est de 6,57 €/mois et s'ajoute au montant de la mensualité de l'exemple. Le coût total de cette assurance facultative est de 223,38 € pour 4 000 € empruntés. Le taux annuel effectif de cette assurance est de 3,83 %.

## Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Prêt bonifié par ENGIE sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par BNP Paribas Personal Finance. Mensualités fixes hors assurance facultative pour une première échéance 30 jours après le décaissement. Solution financière bonifiée sous réserve du respect des conditions requises en vue de l'éligibilité du dossier au dispositif des certificats d'économies d'énergie et de la cession exclusive au bénéfice d'ENGIE du droit de valoriser les opérations financées aux certificats d'économies d'énergie. Plus d'informations consultables sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Certificats-d-economies-d-energie,188-.html>. Vous disposez d'un droit de rétractation.

(2) Montant total dû (capital + intérêts). Conditions valables à compter du 01/03/2017 et susceptibles d'être modifiées à tout moment par BNP Paribas Personal Finance.

Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par BNP Paribas Personal Finance - Établissement de crédit - S.A au capital de 529 548 810 € - Siège social : 1, Boulevard Haussmann 75009 Paris - 542 097 902 RCS Paris - N° Orias : 07 023 128 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Vous disposez d'un droit de rétractation. CARDIF Assurance Vie - S.A au capital de 719 167 488 € - 732 028 154 RCS Paris et CARDIF Assurances Risques Divers - S.A au capital de 16 875 840 € - 308 896 547 RCS Paris - Siège social : 1, Boulevard Haussmann 75009 Paris - Entreprises régies par le Code des assurances.



## Mensualité «**ECORELAX**» pour un remboursement **équilibré** (barème 235)

Offre valable pour l'installation d'un équipement et un crédit accessoire à cette installation de 1 000 € à 21 500 € remboursable sur une durée de 17 à 83 mois au TAEG fixe de 1,75 % à 2,70 %. Taux bonifiés par ENGIE.

Montant emprunté	1 000 € à 4 000 €	4 001 € à 6 000 €	6 001 € à 8 000 €	8 001 € à 10 000 €	10 001 € à 12 000 €	12 001 € à 15 000 €	15 001 € à 18 000 €	18 001 € à 21 500 €
Mensualité recherchée (hors assurance facultative)	90 €	110 €	130 €	150 €	170 €	215 €	240 €	285 €
TAEG fixe	1,75 %	1,95 %	2,15 %	2,60 %	2,70 %	2,70 %	2,70 %	2,70 %
Taux débiteur fixe	1,74 %	1,93 %	2,13 %	2,57 %	2,67 %	2,67 %	2,67 %	2,67 %
Montant d'achat à crédit	4 000 €	6 000 €	8 000 €	10 000 €	12 000 €	15 000 €	18 000 €	21 500 €
Mensualité (hors assurance facultative)	89,95 €	108,43 €	128,56 €	148,12 €	169,75 €	214,74 €	237,75 €	283,98 €
Durée - Montant total dû <sup>(2)</sup> (hors assurance facultative)	46 mois - 4 137,70 €	58 mois - 6 288,94 €	66 mois - 8 484,96 €	73 mois - 10 812,76 €	77 mois - 13 070,75 €	76 mois - 16 320,24 €	83 mois - 19 733,25 €	83 mois - 23 570,34 €
Coût mensuel de l'assurance	6,68 €	9,04 €	11,74 €	14,60 €	16,74 €	21,17 €	23,44 €	28 €
Coût total de l'assurance facultative	307,28 €	524,32 €	774,84 €	1 065,80 €	1 288,98 €	1 608,92 €	1 945,52 €	2 324 €
Taux Annuel Effectif de l'Assurance	3,88 %	3,48 %	3,36 %	3,32 %	3,16 %	3,20 %	2,93 %	2,93 %

Exemple : pour l'installation d'un équipement et un crédit accessoire à cette installation de 4 000 €, avec une mensualité ECORELAX, sur 46 mois au **TAEG fixe de 1,75 %** (taux débiteur fixe 1,74 %), vous remboursez (hors assurance facultative) **46 mensualités de 89,95 €**, intérêts : 137,70 €, **montant total dû de 4 137,70 €** pour 4 000 € empruntés.

Le coût de l'assurance facultative Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale de travail, perte d'emploi suite à un licenciement, souscrite auprès de Cardif Assurances Vie et Cardif Assurances Risques Divers, est de 6,68 €/mois et s'ajoute au montant de la mensualité de l'exemple. Le coût total de cette assurance facultative est de 307,28 € pour 4 000 € empruntés. Le taux annuel effectif de cette assurance est de 3,88 %.

## Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

### Mensualités «**ECOZEN**» pour un remboursement **en douceur** (barème 244)

Offre valable pour l'installation d'un équipement et un crédit accessoire à cette installation de 1 000 € à 21 500 € remboursable sur une durée de 17 à 118 mois au TAEG fixe de 3,25 % à 3,40 %. Taux bonifiés par ENGIE.

Montant emprunté	1 000 € à 4 000 €	4 001 € à 6 000 €	6 001 € à 8 000 €	8 001 € à 10 000 €	10 001 € à 12 000 €	12 001 € à 15 000 €	15 001 € à 18 000 €	18 001 € à 21 500 €
Mensualité recherchée (hors assurance facultative)	50 €	75 €	100 €	115 €	135 €	150 €	180 €	215 €
TAEG fixe	3,25 %	3,25 %	3,25 %	3,25 %	3,40 %	3,40 %	3,40 %	3,40 %
Taux débiteur fixe	3,20 %	3,20 %	3,20 %	3,20 %	3,35 %	3,35 %	3,35 %	3,35 %
Montant d'achat à crédit	4 000 €	6 000 €	8 000 €	10 000 €	12 000 €	15 000 €	18 000 €	21 500 €
Mensualité (hors assurance facultative)	49,56 €	74,34 €	99,13 €	114,06 €	134,22 €	149,38 €	179,26 €	214,11 €
Durée - Montant total dû <sup>(2)</sup> (hors assurance facultative)	91 mois - 4 509,96 €	91 mois - 6 764,94 €	91 mois - 9 020,83 €	100 mois - 11 406,00 €	103 mois - 13 824,66 €	118 mois - 17 626,84 €	118 mois - 21 152,68 €	118 mois - 25 264,98 €
Coût mensuel de l'assurance	5,34 €	8,01 €	10,69 €	12,30 €	14,47 €	16,10 €	19,32 €	23,08 €
Coût total de l'assurance facultative	485,94 €	728,91 €	972,79 €	1 230 €	1 490,41 €	1 899,80 €	2 279,76 €	2 723,44 €
Taux Annuel Effectif de l'Assurance	2,96 %	2,96 %	2,97 %	2,71 %	2,65 %	2,33 %	2,33 %	2,33 %

Exemple : pour l'installation d'un équipement et un crédit accessoire à cette installation de 6 000 €, avec une mensualité ECOZEN, sur 91 mois au **TAEG fixe de 3,25 %** (taux débiteur fixe 3,20 %), vous remboursez (hors assurance facultative) **91 mensualités de 74,34 €**, intérêts : 764,94 €, **montant total dû de 6 764,94 €** pour 6 000 € empruntés.

Le coût de l'assurance facultative Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale de travail, perte d'emploi suite à un licenciement, souscrite auprès de Cardif Assurances Vie et Cardif Assurances Risques Divers, est de 8,01 €/mois et s'ajoute au montant de la mensualité de l'exemple. Le coût total de cette assurance facultative est de 728,91 € pour 6 000 € empruntés. Le taux annuel effectif de cette assurance est de 2,96 %.

## Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Prêt bonifié par ENGIE sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par BNP Paribas Personal Finance. Mensualités fixes hors assurance facultative pour une première échéance 30 jours après le décès. Solution financière bonifiée sous réserve du respect des conditions requises en vue de l'éligibilité du dossier au dispositif des certificats d'économies d'énergie et de la cession exclusive au bénéfice d'ENGIE du droit de valoriser les opérations financées aux certificats d'économies d'énergie. Plus d'informations consultables sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Certificats-d-economies-d-energie,188-.html>. Vous disposez d'un droit de rétractation.

(2) Montant total dû (capital + intérêts). Conditions valables à compter du 01/03/2017 et susceptibles d'être modifiées à tout moment par BNP Paribas Personal Finance.